



## Changement de statut /etudiant vers salarier

Par **zizooo92**, le **11/06/2008** à **21:08**

Bonjour;

Merci de mon conseiller:

je suis actuellement en stage de fin d'étude mais mon diplôme c'est une licence professionnelle en développement informatique..et Entreprise me proposer d'embauché avec la prise en charge de toutes les charges OMI et autre charge,, fin safait 10 jours qui j'ai posé mon dossier a la préfecture d'antony ,,

ce qui m'inkiet c'est BAC+3 ,,par contre mon statut sera un ingenieur le promesse d'embauche c'est avec un salaire annuelle de 23000 euro brut avec la nourriture et 60 % de la mituelle,

merci de m'orienter et je cherche un avocat pour suivre le dossier si kelkun peuvent me donnée un adresse ou num de tel  
merci

Par **jeetendra**, le **12/06/2008** à **18:26**

bonsoir, le changement de statut d'étudiant en salarié est visé par l'article 311-11 du CESEDA, un délai minimum de 6 mois est observé en général pour la migration à cause de la lenteur de la DDTE, allez sur ce site internet très bien expliqué [www.unef.fr/delia-CMS/index/article/topic\\_id-159/exercer-une-activite-professionne](http://www.unef.fr/delia-CMS/index/article/topic_id-159/exercer-une-activite-professionne), courage à vous, cordialement